LES RESPIRATIONS

EXPOSITION

PME - ETI

15 novembre 2016

Les Docks – Cité de la Mode et du Design

CONTRAT D’ADMISSION

Je certifie l’exactitude des renseignements communiqués et je demande mon admission

comme exposant à l’exposition des Respirations — édition 2016.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales ci jointes.

Fait à : ……………… Date : ……………..

Entreprise : ………………………………

Nom et fonction : ………………………….

***Information à remplir pour la facturation :***

Contact Facturation : Nom……………………………… Prénom…………………………………..

Adresse de Facturation :

………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………..

Code Postal……………………………. Ville…………………………………..

Numéro de TVA intracommunautaire : …………………………………………

Signature – Précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

CONDITIONS GÉNÉRALES :

En signant leur contrat d’admission, les exposants en acceptent toutes les prescriptions. Ils s’engagent en outre à respecter l’ensemble des prescriptions légales et règlementaires en vigueur notamment la législation du travail.

DETAILS DE L’OFFRE :

* Stand de 7,5m2 (3m de longueur x 2,5m de largeur)
* Lumière
* Mobilier fourni : 1 table haute + 1 chaise haute
* Prise électrique et électricité
* Wifi
* Logo + texte descriptif sur le site internet des Respirations
* Nom sur un panneau individuel signalétique
* Logo sur les panneaux signalétiques de l’exposition

INSTALLATION ET CONFORMITE DES STANDS :

Les Exposants pourront installer leur espace soit le lundi 14 novembre entre 15h et 19h, soit le mardi 15 novembre entre 7h15 et 8h45. L’espace devra impérativement être installé pour le mardi 15 novembre à 9h précises, heure de lancement de la conférence.

Les installations ne doivent en aucun cas endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d’exposition et elles ne doivent pas porter atteinte à la commodité ou à la sécurité des autres exposants et des visiteurs.

Le démontage des espaces aura lieu à la fin de la manifestation c’est à dire le mardi 15 novembre à partir de 19h.

FRAIS DE PARTICIPATION :

L’envoi du contrat d’admission vaut confirmation définitive de l’exposant à participer à l’exposition des Respirations. Le règlement devra ensuite impérativement être effectué au plus tard le 1er novembre 2015. Le non respect de cette échéance entraîne l’annulation de plein droit de l’inscription de l’exposant. Les frais de participation s’élèvent pour une start-up pour l’édition 2016 des Respirations à 1.200€ HT.

OCCUPATION ET JOUISSANCE DES ESPACES D’EXPOSITION :

Les exposants s’engagent à mobiliser au moins une personne sur leur espace d’exposition pendant toute la durée de la manifestation c’est à dire le mardi 15 novembre de 9h à 19h.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS DIVERS :

L’exposant doit faire son affaire de la protection intellectuelle des matériels produits et services qu’il expose (brevets, marques, modèles,…), cela conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur. Les Respirations n’acceptent aucune responsabilité dans ce domaine, notamment en cas de litige avec un autre exposant ou un visiteur.

ASSURANCES

Les Respirations déclinent toute responsabilité au sujet des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnées concernant les échantillons ou matériel d’exposition pour une cause quelconque et ne répond pas des vols qui pourraient être commis.

RENONCIATION A RECOURS

Les exposants renoncent à tout recours contre Les Respirations du fait notamment des dommages, pertes et disparitions y compris le vol, qui pourrait survenir aux échantillons, modèles, matériels d’exposition et en général toutes choses dont ils auraient la propriété, l’usage ou la garde, à un titre quelconque, et ce pour quelque cause que ce soit.